

Sauf erreur de ma part, les Chévarim ne sont pas sonnés selon le tempo tou ou tou (cf. Otsar minhagué h'abad , paragraphe 280);étonnant non ? Pour les lecteurs, plus à l'aise en français qu'en hébreu , ci-dessous une traduction exhaustive des lois du Shoffar sur Facebook
<https://www.facebook.com/notes/dan-halakha/s%C3%A9lihoth-rosh-hashana-kippour-ch-v-v-lois-concernant-les-sonneries-du-shofar-25-/416088311781541> Chanah tovah à tout le monde